



CAPD du mardi 10 juillet 2018

Déclaration SE-Unsa 34

Monsieur le Directeur académique
Mesdames, Messieurs,

La CAPD de ce jour se tient suite à un refus de l'ensemble des organisations syndicales de siéger le dernier jour de classe. Le SE-Unsa 34 regrette qu'après une CAPD le 1^{er} jour de l'année scolaire, il n'ait pas été possible de trouver une autre date que le vendredi 6 juillet pour cette dernière CAPD pourtant d'une grande importance pour les collègues en attente de mutation.

Le SE-Unsa sait les contraintes de calendrier qui peuvent exister, mais refuse de vivre à nouveau une année aussi changeante (pas moins de 10 changements de calendrier !) qui pénalise le fonctionnement du paritarisme et, in fine, les collègues.

Ceci étant dit, le SE-Unsa tient à exprimer son satisfecit quant à la façon dont le dossier « Hors classe » et sa phase de transition a été géré départementalement.

Une gestion intelligente, s'appuyant sur une maîtrise technique du dossier et des choix clairement guidés par la recherche d'équité et une vision sur le long terme qui devrait permettre une fluidité des passages. Le SE-Unsa salue donc autant le travail de M Schultz que la décision politique qui a validé ces propositions.

Vous le voyez, le SE-Unsa sait se montrer positif et regrette que l'administration ne se mette pas plus souvent en position d'exemplarité dans la gestion des dossiers.

En effet, si la gestion de la Hors Classe ne peut que recueillir l'aval du SE-Unsa, celle de la classe exceptionnelle constitue une offense au paritarisme. Le SE-Unsa a pris note des explications qui lui ont été fournies, mais ne peut s'empêcher d'avoir des doutes tant les règles étaient bien connues de tous et toutes.

Tenir une CAPD en dehors de la réglementation et publier des résultats (de manière étrangement rapide...) sans la consultation des élu.e.s, est inédit dans l'histoire du département et remet en cause la parole et le rôle des commissaires paritaires. Le SE-Unsa le déplore profondément et conserve l'espoir qu'il ne s'agissait pas là d'un acte délibéré.

Autre dossier sensible, la gestion des affectations post-mouvement. Qu'il s'agisse des appels à candidature dont les collègues attendent encore le résultat, des décharges syndicales non prises en compte dans les affectations des TS ou de l'organisation de la phase d'ajustement dans des conditions précaires pour ne pas dire indignes, la copie est à revoir. Le SE-Unsa a d'ailleurs posé des questions diverses dont il espère obtenir des réponses, mais il profite de cette déclaration pour se faire le relai de la colère et parfois de l'écœurement des collègues quant au manque d'informations, à l'indisponibilité des services et aux choix de l'administration perçus comme infondés et profondément injustes.

Le SE-Unsa souhaiterait pouvoir entamer un échange à ce sujet avec vous lors de cette CAPD ou lors d'une rencontre prochaine.

Enfin, le SE-Unsa a appris qu'un redécoupage des circonscriptions était imminent dans le département. Le SE-Unsa connaissait les projets de la rectrice à ce sujet qui laissait d'ailleurs la main aux départements pour définir le calendrier et la procédure de mise en œuvre. La date du 11 juillet ayant été avancée et de nombreux bruits circulants, le SE-Unsa craint qu'une fois de plus vous ne confondiez vitesse et précipitation. Imagine-t-on sincèrement que l'on puisse préparer une rentrée sereine en annonçant aux personnels qu'ils ont désormais changé de circonscription, d'IEN et donc de fonctionnement. Sans parler des problèmes que cela posera en termes de gestion des personnels pour celles et ceux intervenant sur des circonscriptions (TS, TR Zil, RASED...) comme ceux que nous avons connus il y a deux ans.

Le SE-Unsa vous demande donc très solennellement de repousser cette mesure au mois de février ce qui laisserait le temps aux différents services et échelons de préparer sereinement la transition en envisageant tous les scénarii.

Jean-Robert BIGGIO
Secrétaire Départemental